

Elaboration du plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Compte-rendu du Comité de Pilotage n° 3

Objet : Validation du Plan d'actions et présentation de la Charte d'Engagement

Lieu : Espace Gérard Saumade à Villeneuve-les-Béziers

Date : 06 Juillet 2021

Participants

Nom	Titre / Structure	Présent
Pierre CASTOLDI	Sous-Préfet de Béziers	X
Marie Pierre PONS	Présidente de l'EPTB Orb-Libron	X
Gwendoline CHAUDOIR	Maire de Portiragnes – Présidente du Syndicat Béziers la Mer	X
Jacques ANDRIEU	Adjoint au Maire de Sérignan	X
Stéphanie LELEU	Chef du BCAT	X
Fabrice SOLANS	Maire de Villeneuve les Béziers	X
Stéphane ORTI	Adjoint Villeneuve les Béziers	X
Bernard SAUCEROTTE	Mairie de Vias - CAHM	X
Stéphane LAURET	SCoT Biterrois	Excusé
Paul CHEMIN	DREAL Occitanie	Excusé
Jean-Paul SERVET	DDTM 34 – SAT Ouest	X
Serge PAGES	DDTM 34 – DML	Excusé
Karine BONACINA	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	X
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	X
Jérôme HIRIGOYEN	Conservatoire du Littoral	X
Caroline MULLER	Département 34	X
Alexandre RICHARD	Région Occitanie	Excusé
Philippe BARBET	CABM	X
Gaelle DUPUY	CABM	Excusée
Emmanuel CRAPIZ	CABM	Excusé
Lucie KERJEAN	CABM	Excusée
Sophie DRAI	CAHM	Excusée
Julien AZEMA	CAHM	X
César ASTRUC	Cave Coopérative de Sérignan	X
Georges NOGUES	ASA de Sérignan	X
Jacques GUIRAUD	ASA de Portiragnes	Excusé
Bastien ALVADO	ASA de Portiragnes	X

Sophie NOGUES	Chambre d'Agriculture	X
Jacky LAUTIER	Fédération des Campings	Excusé
Jean-Guy AMAT	Fédération des Campings	X
Philippe RICHARD	EID	X
Mr MARTY	Fédération de Chasse	Excusé
Patrice MATTIA	Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde	X
Daniel RIVOALLAN	Association migrateurs méditerranée	Excusé
Christian BOUSQUET	Prud'homie des patrons pêcheurs de Valras plage	X
Serge CHAPPERT	Société de chasse de Valras	X
Cédric JAFFARD	Voies Navigables de France	X
Andrée SOSSORY	Comité de quartier Portiragnes Plage	X
Bernadette PERINELLE	Comité de quartier Portiragnes Plage	X
Maëva CARRERE	EPTB Fleuve Hérault	Excusée
Pierre ENJALBERT	EPTB Orb-Libron	Excusé
Frédérique ROMAN	EPTB Orb-Libron	X
Alain GUERRERO	EPTB Orb-Libron	Excusé
Laurent RIPPERT	EPTB Orb-Libron	X
Gaëlle GASC	Contrechamps	X
Pascal BEC	Oteis	X

1 Ordre du jour

- Validation du plan d'actions
- Présentation du projet de charte

2 Déroulement de la réunion et principaux points abordés

Après l'ouverture de la séance par M SOLANS (Maire de Villeneuve), et le discours introductif de Mme PONS (Présidente de l'EPTB Orb-Libron), Mme ROMAN rappelle sur la base du support de présentation, annexé au présent compte-rendu de réunion, les enjeux, les objectifs et le plan d'actions élaboré de manière concertée.

En synthèse, le plan de gestion du delta de l'Orb est porté depuis 2018 par l'EPTB Orb-Libron qui s'est appuyé sur le groupement de bureaux d'études OTEIS, Festuca Environnement et Contrechamps. L'objectif de la démarche est de définir une gestion concertée et durable de la zone du delta de l'Orb, incluant ses trois 3 zones humides principales : les Orpellières, la Grande Maïre et l'ancien grau du Libron.

Sur la base du diagnostic concerté et partagé en 2019, ce même Comité de Pilotage, réuni en février 2020, a arrêté les objectifs et ambitions du plan. Puis, malgré le contexte sanitaire peu favorable à la concertation, les acteurs du plan de gestion ont été consultés pour construire le plan d'actions et définir ses conditions de mise en œuvre.

La stratégie qui a été retenue est la suivante :

- Pérenniser les activités par la reconquête du fonctionnement « naturel » du delta
- Impliquer l'ensemble des acteurs concernés
- Mener des actions durables à l'échelle adaptée

Ainsi après deux ans de concertation, ce projet collectif consiste en :

- Un programme d'actions de 29 opérations sur 2021-2026 pour 6 millions d'€
- Une animation assurée par l'EPTB Orb-Libron, un portage politique EPTB Orb-Libron / CABM / CAHM
- Des financements à mobiliser (Agence de l'Eau, Région, Département, Etat...) dans le cadre des contrats de rivière et PAPI

M. RIPPERT, directeur de l'EPTB Orb Libron, invite les acteurs à valider le principe et la « philosophie » des actions afin, même si le contenu de certaines d'entre elles reste à affiner, d'engager une phase opérationnelle sans trop attendre.

A l'issue de la présentation, les membres présents s'expriment sur les aspects suivants :

Mme CHAUDOIR remercie l'EPTB Orb Libron d'avoir porté cette étude et permis de créer cette dynamique qui va permettre de faire aboutir les projets. Au titre de la commune de Portiragnes et de l'Agglomération Hérault Méditerranée, elle valide le plan de gestion et ses modalités de mise en œuvre.

Mme BONACINA poursuit en rappelant le soutien de l'Agence de l'Eau à ce projet depuis son origine et qui se poursuivra dans sa mise en œuvre. Elle souligne son caractère multithématique, concerté et pluri-acteurs, garant de son efficacité dans la préservation des milieux et se réjouit du niveau d'ambition retenu, à la hauteur de la qualité des zones humides du delta.

Mme NOGUES se félicite du travail accompli avec l'ensemble des acteurs concernés et se déclare favorable à une animation du plan de gestion par l'EPTB. Elle prévient toutefois que les agriculteurs souhaitent désormais que l'ensemble des actions prévues dans le cadre du plan soient engagées rapidement, d'autres opportunités d'agir s'étant présentées par le passé sans s'être concrétisées.

M AMAT poursuit en ce sens et précise que les travaux doivent être réalisés, au-delà des actions déjà menées, pour améliorer la situation hydraulique des campings. Pour ces acteurs économiques, dont les assureurs refusent aujourd'hui de garantir le risque d'inondations, l'enjeu devient crucial. Il pose également la question du périmètre du plan de gestion du delta, vis-à-vis de la gestion du cordon dunaire. *Le périmètre du plan de gestion intègre bien le littoral mais pour autant la gestion des dunes, et plus généralement du trait de côte, doit se faire à l'échelle adaptée, qui est celle de la cellule sédimentaire, soit depuis l'embouchure de l'Aude jusqu'à Agde. Une étude sera prochainement lancée sous maîtrise d'ouvrage EPTB pour définir la stratégie « défense contre la mer » des trois EPCI concernés.*

M HIRIGOYEN indique que le Conservatoire du Littoral est satisfait de la démarche menée, qui rejoint certaines de ses priorités en tant que propriétaire d'espaces naturels et qu'il participera, comme cela a déjà été le cas sur le secteur des Orpellières, aux actions du plan de gestion hydraulique dont certaines visent à améliorer la situation d'autres enjeux, pour s'assurer de leur contribution à l'atteinte des objectifs de gestion des milieux propres au Conservatoire.

Mme NOGUES évoque le cas de la salinisation des terres agricoles, en lien avec la remontée du biseau salé très loin dans l'Orb, qui constitue une menace très préoccupante pour les exploitations présentes dans le delta. Elle suggère que la proposition de prélèvement dans l'Orb en amont du delta, analysée

il y a quelques années, soit réintégrée dans le plan de gestion. *Cette action identifiée dans le cadre de la construction du programme d'actions est envisagée lors d'une seconde itération du plan de gestion, si les premières actions menées ne permettaient pas d'atteindre l'objectif fixé.*

A la question de M. CASTOLDI sur l'avancée des réflexions concernant le financement des actions pour les années à venir, M. RIPPERT répond qu'à ce stade des réflexions restent à mener (notamment sur les financements à mobiliser) mais que les deux communautés d'agglomération ont déjà provisionné pour partie les budgets nécessaires (en particulier dans le cadre de leur programmation « GEMAPI »).

M ANDRIEU évoque les très nombreux ruisseaux autrefois présents sur ce secteur et s'inquiète du fait que le drainage et l'amélioration des écoulements prévus dans le plan de gestion puissent aller dans le sens d'une augmentation de la salinisation. M. RIPPERT explique que la philosophie même du plan de gestion et la définition des actions visent justement à améliorer ces conditions.

A l'issue de ces discussions, le plan de gestion présenté ne soulevant pas d'autres remarques, il est validé par le COPIL.

La particularité de ce projet étant de travailler à l'échelle fonctionnelle de l'espace de bon fonctionnement des zones humides du delta de l'Orb, il est apparu utile en cours de démarche, d'acter l'engagement des différents acteurs du territoire par le biais d'un projet de Charte présentée et distribuée en séance aux participants.

S'agissant d'un engagement moral qui peut nécessiter pour certains des acteurs un processus de validation (délibération par exemple), l'EPTB Orb-Libron propose à chacun des partenaires pressentis pour signer la Charte ou bien non pressentis mais qui souhaiterait s'engager, de lui indiquer d'ici la fin du mois de septembre sa position vis-à-vis du projet de Charte. **Le COPIL valide cette proposition.**

En conclusion, M CASTOLDI indique que l'Etat s'engage à signer la charte ; il suggère également que les services de l'Etat contribuent à la bonne mise en œuvre du plan de gestion en organisant régulièrement avec l'EPTB Orb-Libron et les maitres d'ouvrages, des réunions de suivi des opérations, de leurs subventions et de leurs procédures administratives afin d'optimiser leur avancement.

Enfin, il remercie les participants et lève la séance.